

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 18

Présents : 7

Exprimés : 7
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : jeudi 6 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20250313 04

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt cinq le treize mars

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 11 heures 30, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS à Lodève sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S. Cette séance fait suite à celle du 6 mars pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S., **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **BATACHE Carmen**, Élue de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **GALEOTE Monique** Élue de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **LEDERMAN Thérèse** représentant le CODEV Pays Cœur d'Hérault, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE,

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : **ENNADIFI Fatiha**, Élue de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **FRONTIN Claudine**, Élue de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **ABRIC Charles** de l'association APF, **LEBON Brigitte** représentant l'association MJC, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **MARTINEZ Marie Line** représentant l'association CLIC

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°4

Tarifs 2025 mise à disposition de bureaux

Il convient annuellement de soumettre au conseil d'administration les tarifs pour l'année qui seront appliqués par le CIAS pour la mise à disposition de locaux.

Pour mémoire, le CIAS accueille dans ses bureaux administratifs depuis plusieurs années des associations qui tiennent des permanences de façon hebdomadaire ou mensuelle. Il est proposé au

Conseil d'Administration d'appliquer la tarification suivante pour 2025 :

Espace occupé bureaux du rez de chaussée CIAS	Fréquence	Tarif annuel
1 Bureau administratif ou salle de réunion	Hebdomadaire	650€
Par bureau administratif ou salle de réunion supplémentaire	Hebdomadaire	+ 200€/bureau
1 bureau administratif ou salle de réunion	Bi mensuelle	350€
1 Bureau administratif ou salle de réunion	Mensuelle	250€

Suite au déménagement de l'épicerie solidaire la Main Tendue qui occupait un local annexé au foyer des seniors, et au réaménagement de ce dernier, une salle de réunion en accès direct par la rue du Fer à Cheval est disponible pour des réunions ou permanences.

Plusieurs associations nous ont sollicité pour occuper ce lieu et y tenir des permanences ou y tenir des réunions de façon ponctuelle.

Une nouvelle tarification est donc proposée :

Salle de réunion annexe foyer	Fréquence	Tarif annuel
Mise a disposition de la salle avec accès indépendant	Hebdomadaire	800€
	Bi mensuelle	500€
	Mensuelle	300€

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 7
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

- **ARTICLE 1 : ADOPTÉ** la nouvelle grille tarifaire pour 2025
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les autres documents relatifs à cette affaire
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

Signé électroniquement par
Le 27 mars 2025
ORDONNATEUR
Jean-Luc REQUI

